

DÉPARTEMENT DU TARN  
ARRONDISSEMENT DE  
CASTRES



Parc Georges Spénale  
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Tél : 05.63.40.22.00  
Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 avril 2026**

**Délibération n° DL-260414-039**

**Objet : Conseil d'Administration du Centre  
Communal d'Action Sociale - Remplacement et  
nomination de deux membres**

Date de la convocation :  
**8 avril 2026**

Conseillers en exercice : 29  
Présents : 28  
Procuration : 1

**Votants : 29  
Pour : 29**

**Vote à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Stéphane BERGONNIER, Mme Laurence BLANC, M. Bernard CAPUS, Mme Nathalie MARCHAND, M. Denis DEMERSSEMAN, Mme Nadia OULD AMER, adjoints aux Maire - Mme Muriel PHILIPPE, M. André SIMON M. Cédric PALLUEL, M. Christian JOUVE, Mme Laurence ORCIVAL, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, Mme Cyndie SOMPAYRAC, M. Christian RIGAL, Mme Amélie LACOMBE, M. Sébastien MOREAU, Mme Marie-Laure GUET, M. Stéphane MARLIAC, M. Alain OURLIAC, Mme Andrée GINOUX, M. Stéphane FILLION, M. Charles PICHERY, M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Manon STEMMELEN, Mme Anaïs BONDURAND, conseillers municipaux.

**Excusées :** Mme. Bernadette MARC (procuration à Mme Laurence BLANC).

**Secrétaire de séance :** M. Denis DEMERSSEMAN

A la demande de M. le Maire, Mme Hanane MAALLEM, Première Adjointe, informe l'Assemblée que l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles dispose que le CCAS est un établissement public administratif, administré par un Conseil d'administration, présidé par M. le Maire. Outre son Président, le Conseil d'administration comprend des membres du Conseil municipal élus en son sein, à la représentation proportionnelle.

Par délibération n° DL-260321-027 du 21 mars 2026, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres élus siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Le Conseil d'administration a été constitué comme suit :

- Liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice »
  - \* Mme Hanane MAALLEM,
  - \* Mme Laurence BLANC,
  - \* Mme Bernadette MARC,
  - \* M. André SIMON,
  - \* M. Alain OURLIAC,
  - \* Mme Marie-Claude DRABEK.
  - \*
- Liste « Saint-Sulpice Demain »
  - \* Mme Isabelle MARCHAL,
  - \* M. Charles PICHERY,
  - \* M. Julien LASSALLE.

Suite à la démission de M. Julien LASSALLE et Mme Isabelle MARCHAL, en date du 8 avril 2026, deux sièges vacants sont à attribuer à la liste « Saint-Sulpice Demain ».

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;
- Vu la délibération n°DL-260321-026 fixant à 9 le nombre de représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à élire à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Vu la délibération n°DL-260321-027 portant élections des membres élus du Conseil municipal siégeant au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Vu les démissions de M. Julien LASSALLE et de Mme Isabelle MARCHAL, de leurs mandats de conseillers municipaux, intervenues à compter du 8 avril 2026 ;
- Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux membres de la liste « Saint-Sulpice Demain » au Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur les sièges vacants ;
- Considérant la volonté à l'unanimité des membres présents de procéder au vote à main levée ;

### DÉCIDE

- De procéder à l'élection à main levée, de deux membres de la liste « Saint-Sulpice Demain » pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- D'élire M. Mathieu SYNOWIECKI et Mme Anaïs BONDURAND pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de sorte que la composition soit la suivante :
  - Liste « Un Avenir ensemble pour Saint-Sulpice »
    - \* Mme Hanane MAALLEM,
    - \* Mme Laurence BLANC,
    - \* Mme Bernadette MARC,
    - \* M. André SIMON,
    - \* M. Alain OURLIAC,
    - \* Mme Marie-Claude DRABEK.
  - Liste « Saint-Sulpice Demain »
    - \* M. Charles PICHERY,
    - \* M. Mathieu SYNOWIECKI,
    - \* Mme Anaïs BONDURAND.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
  
**Raphaël BERNARDIN**

Le Secrétaire de séance,

  
  
**Denis DEMERSSEMAN**

#### Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.